



21 mai 2024

CST DU 14 MAI 2024 ET F3SCT DU 16 MAI 2024

**Déclaration au Comité Social
Territorial (CST)**

Projet de service aménagement tramway

Le service aménagements tramway met en place un projet de service visant à clarifier son organisation et ses missions en lien avec les orientations établies dans le cadre du projet de Direction.

Ce service porte des projets opérationnels complexes et à forte visibilité. Ainsi, la mise en œuvre de ces projets nécessite des compétences techniques, relationnelles et pédagogiques à forte expertise.

À des fins d'efficacité et de stabilité de l'activité ce service demande la pérennisation de l'un des postes de chef de projet ainsi que la création d'un poste de technicien.

Dans ce projet, la **CFDT** tient à souligner les différentes mesures d'accompagnement portant sur la qualité de vie au travail : communication, écoute, soutien managérial et valorisation du travail.

La **CFDT** a voté pour.

**Projet Amélioration de la prise en compte
de la santé gynécologique au travail
et mise en place d'un congé
de santé gynécologique**

La Ville et l'Eurométropole ont décidé de la mise en place, à titre expérimental pour les deux années à venir et à compter de septembre 2024, d'un dispositif de prise en charge de la santé gynécologique au travail.

Sous la forme d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), ce dispositif prévoit en outre la mise en place d'un congé gynécologique allant jusqu'à 13 jours d'absence annuels, couplé à d'autres mesures telles que l'aménagement des horaires de travail et des conditions de travail spécifiques.

Il prévoit également des campagnes de sensibilisation et d'information à l'attention des agent-e-s ainsi que des encadrants, pour accompagner le déploiement de cette expérimentation.



Consultez le site internet de la CFDT-EMS.
www.cfdt-interco-ems.eu

Comité Social Territorial (CST)

Sont concernées par ce dispositif les agentes souffrant de règles douloureuses et incapacitantes, de pathologies telles que l'endométriose ou encore de périménopause ou de ménopause.

Autant de facteurs source d'absentéisme, tant il est vrai que la santé gynécologique au travail, quand elle n'est pas prise en compte, peut générer de la souffrance chez les femmes, sans compter qu'elle constitue un sujet souvent tabou.

La **CFDT** ne peut que soutenir cette expérimentation et ce projet qui vont dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des femmes, tout en amorçant une véritable réflexion sociétale.

La **CFDT** reconnaît là un choix courageux de la part de la collectivité dans la mesure où cette résolution fait débat au-delà du seul périmètre eurométropolitain, et que le dispositif est considéré au demeurant comme étant hors-cadre au plan légal. Pour autant, la Ville et l'Eurométropole emboîtent le pas à d'autres collectivités et notamment le Grand Nancy, qui expérimente également ce dispositif sur le territoire du Grand Est.

S'il va indéniablement dans le sens d'une avancée pour les femmes au travail, la **CFDT** tient à rappeler que le recours à ce dispositif doit respecter le vœu de chaque agente car leur santé gynécologique relève aussi du domaine de l'intime de chacune.

La **CFDT** attire l'attention sur le fait que ce dispositif ne doit en aucune manière pouvoir générer une stigmatisation des agentes qui entreront dans ce dispositif. Le volontariat doit en rester le socle et les diverses mesures proposées devront être rigoureusement encadrées à ces fins.

Par ailleurs, la **CFDT** pose la question des moyens (humains et logistiques) qui seront alloués pour la mise en place comme pour la gestion de ce dispositif : quels sont-ils ?

Elle demande également à pouvoir partager les retours ainsi que le bilan qui sera réalisé à l'issue de cette expérimentation.

La **CFDT** a voté pour.



Comité Social Territorial (CST)

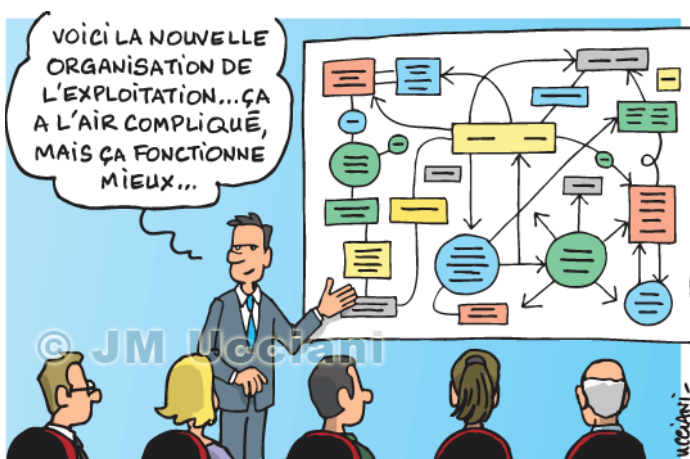
Projet fusion DGA Ressources

La **CFDT** prend acte de la fusion entre la DGA accompagnement humain, transformation et innovation et la DGA finances, partenariats, patrimoine et logistique durables. L'objectif de cette fusion est de renforcer le pilotage intégré des ressources.

Cette nouvelle DGA prendra le nom de d'Accompagnement Humain, Ressources et Patrimoines.

La **CFDT** espère que le nouvel organigramme ne tardera pas trop à paraître et qu'une stabilité dans notre organisation soit enfin trouvée.

La **CFDT** s'est abstenue.



Adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Lors du CST du 14 mai dernier, le point prévu à l'ordre du jour concernant l'adhésion de la collectivité au CNAS a été reporté.

Si les élus et l'administration demeurent favorables à l'adhésion au CNAS, un temps de discussion avec les organisations syndicales est instauré dès lors.

Il permettra de déterminer le rôle et la répartition des prestations entre les acteurs concernés, s'agissant du CNAS et de l'Amicale.

La **CFDT** participera activement aux discussions et sera force de proposition pour défendre les intérêts de tous les agents-es, toutes catégories confondues.

La **CFDT** vous tiendra informés de l'avancée des négociations sur ce dossier.

A L'EUROMÉTROPOLE

Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

Déclaration à la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

Rénovation des vestiaires et des sanitaires - site du Polygone / Eau et assainissement

Le projet de rénovation des vestiaires et des sanitaires doit permettre une meilleure disposition des espaces pour les femmes et les hommes.

En effet, les locaux dévolus au personnel féminin sont très contraints et il y a une mauvaise organisation de la circulation entre les vestiaires et les sanitaires.

De plus, ces travaux permettront un meilleur confort pour les agents puisque les installations vétustes seront refaites à neuf avec ventilation et isolation adéquates.

La **CFDT** note la mise en place d'Algéco pendant la durée des travaux permettant aux agents de se changer en dehors de la zone de travaux.

Pour la **CFDT**, ce projet a été mené en concertation avec les agents qui attendent avec impatience les travaux. Il améliorera grandement les conditions de travail du personnel.

La **CFDT** a voté pour.



Relocalisation d'une équipe du Service des Espaces Verts et de Nature dans les bâtiments modulaires du Zielbaum / DEPN

Le local actuel du Glacis ne permet plus d'accueillir les 7 agents concernés dans de bonnes conditions. Il y a, entre autre, un dysfonctionnement du système de ventilation et de régulation de l'humidité.

Cette équipe sera relocalisée dans des modulaires inoccupés au niveau du centre technique de la DIR Est, rue du Zielbaum.

Les modulaires seront intégralement rénovés (étanchéité, peinture, lumière, sol, ventilation, chauffage, etc...). Une kitchenette avec frigo sera également installée.

Pour la **CFDT** il est urgent que ces agents puissent bénéficier de meilleures conditions de travail. Les agents ont été concertés et la relocalisation prévue se situe en face de leur lieu de travail actuel.

La **CFDT** approuve pleinement cette relocalisation tout en souhaitant qu'une solution plus pérenne soit trouvée dans le secteur même si cela sera complexe à trouver, puisqu'il est question de cette relocalisation depuis 2018.

La **CFDT** a voté pour.

**Syndicat CFDT – Intercro
de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique